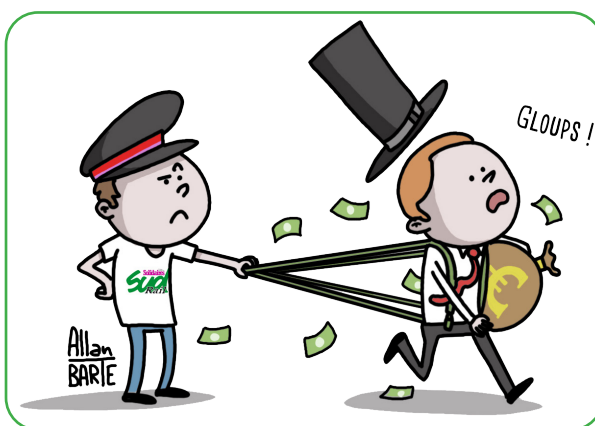


ORGANISATION DU TRAVAIL LA DIRECTION TENTE LE DUMPING SOCIAL !

Depuis 2016 et la mise en place d'un accord de branche et la réécriture de l'accord organisation du travail à la SNCF, la direction s'évertue à vouloir casser nos conditions de travail.

En créant les filiales TER pour répondre aux appels d'offres, elle veut tenter de briser ce qui fait aussi l'unité cheminote, l'accord de groupe sur l'organisation du travail.

Cela confirme notre analyse, pour la direction, c'est bien aux cheminot-es de payer la facture d'une ouverture à la concurrence basée sur le dumping social et la baisse de la rémunération (notamment des EVS)



En décembre 2024, lors de la mise en exploitation de 3 filiales TER (SVSA/SVCO et SVEA) nous avons tenté de créer un rapport de force sur le sujet pour maintenir les filiales au sein du GPF et leur faire appliquer l'ensemble des accords.

A l'époque le rapport de force ne nous avait permis que de prolonger 3 accords (Organisation du travail/Forfait jours et Temps partiels) pendant 24 mois.

Devant l'échec de la politique en filiales et face à la grogne sociale, la première mesure du PDG Castex a été d'étendre l'ensemble des accords et RH à 24 mois dans les filiales, soit jusqu'à décembre 2026.

La direction a décidé d'entamer les négociations sur l'organisation du travail dans l'ensemble des filiales avec pour objectif d'avoir des accords par filiale, mettant fin à la transversalité de l'organisation du travail à la SNCF.

Laisser faire, c'est valider l'éclatement pour tous, pas seulement pour TER, mais aussi pour Intercités et Transilien qui, dans les plans de la direction, finiront dans une filiale de la SNCF.

Qui peut croire que les autres activités (Réseau, TGV, GC ...) ne profiteront pas de la brèche au titre de leurs « particularités » !

Pour SUD-Rail, le morcellement de nos conditions de travail au gré des filiales et des activités est inacceptable ! Nous exigeons au préalable le maintien du caractère universel et groupe de notre organisation du travail !

Si les négociations en filiales ont échoué et qu'elles sont maintenant remontées au niveau du groupe, les pistes de la direction TER sont un véritable recul social : **retrait de 5 jours de RTT (pour bosser 5 jours de plus), mise en place de PS délocalisées, remise en cause du 19/6, etc. ...**

L'objectif affiché est clair, se rapprocher le plus possible de l'accord de branche auquel seul SUD-Rail s'est opposé. La liste des pistes de reculs de nos droits évoquées par la direction, vous la retrouvez dans le tableau comparatif des principaux écarts entre notre accord et celui de la branche... Et malheureusement il n'est pas exhaustif !

Organisation du travail	Accord de branche	Accord SNCF	Différences Branche/ SNCF
- Roulants (R) - Sédentaires nuits (SN) - Sédentaires Continuité de Service (SCS) - Autres (Cadres/autres sédentaires)			
Repos Périodiques+ RTT			
- R - SN - SCS - autres	117 113 113 104	126 (116 RP+10 RM) 132 (118 RP+14 RU) 122 (114+8 RU) 114 (104 RP+10 RQ)	-9 jours -19 jours -9 jours -10 jours
Forfait jours	217	205/210	+12/ +7 jours
Délocalisation des Prises de Service Roulants	Oui sur 50 Km	Non	
Repos Journalier à Résidence Roulants	13h	14h	-1h
Repos Périodiques Doubles			
R/SN/SCS	30 RPD	52 RPD	-22 RPD
Repos Périodiques Simples			
R/SN/SCS	Tous les jours	Le dimanche uniquement	
Encadrement des repos			
R	19/6 +/-2h	19/6	
WE et dimanches			
R/SN/SCS	14 WE dont 12 SA/DI	14 WE dont 12 SA/DI. 22 dimanche	-10 dimanche
TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPAUX ÉCARTS ENTRE NOTRE ACCORD ET CELUI DE LA BRANCHE SUR LES POINTS QUE LA DIRECTION VEUT NÉGOCIER			

Le PDG Castex ne s'interdit pas de repousser de nouveau la négociation collective des accords groupe de plusieurs mois sauf celle concernant l'organisation du travail. **Il veut aboutir rapidement sur ce sujet... probablement d'ici juin 2026.**

Que ce soit clair, la réglementation existante permet aux directions d'organiser le temps et les organisations de travail, à partir des particularités et des réalités professionnelles des roulants, des sédentaires en horaires décalés ou de journée, et des mesures liées à la continuité de service et à l'astreinte en assurant la production en toute sécurité.



Nous portons des revendications pour améliorer le quotidien des cheminot-es, pas pour le dégrader !

SUD-Rail refusera toute validation de mesures qui viseraient à éclater notre réglementation et qui seraient porteuses de régressions sociales.

**Ce ne sont pas aux cheminot-es de payer la facture de l'ouverture à la concurrence et de la filialisation imposée !
La direction est prévenue, nous ne laisserons pas faire et nous construirons la mobilisation la plus large !**